

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

→ **OBJET** : Autorisation environnementale concernant l'installation d'un atelier de traitement de surfaces sur la commune d'EPERNON

→ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : rue des Longs Réages à EPERNON

→ **MAÎTRE D'OUVRAGE** : SOCIÉTÉ APTIV SERVICES 2 FRANCE (Siège social : rue des Longs Réages – 28230 EPERNON)

→ **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES** auprès de Monsieur Laurent TRISTANI, Responsable projet de la Société APTIV SERVICES 2 FRANCE : tel. 02.37.18.60.18 – mail : laurent.tristani@aptiv.com

→ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 15 jours, du jeudi 20 août 2020 à 8h00 au jeudi 3 septembre 2020 à 19h00

→ **LE DOSSIER COMPLET PAPIER ET NUMÉRIQUE** comprenant notamment l'étude d'incidence, l'étude de dangers et la décision prise à l'issue de l'examen au cas par cas est déposé en mairie d'Epernon où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public.

LE DOSSIER COMPLET EST ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/en-cours>

→ **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** : M. Frédéric IBLED, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie d'EPERNON, siège de l'enquête, aux dates, heures et lieux suivants :

DATE	HEURE	LIEU
Judi 20 août 2020	9h00 - 12h00	8, rue du Général Leclerc 28230 EPERNON
Judi 3 septembre 2020	14h00 - 16h30	

→ **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** :

- Sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie d'EPERNON et accessible aux heures habituelles d'ouverture au public,
- par voie postale, courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie d'EPERNON,
- à l'adresse électronique suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr

Ces observations et propositions seront insérées sur le site internet de la préfecture <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/en-cours>

→ **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**, en mairie d'Epernon, commune d'implantation du projet et en mairies de Droue-sur-Drouette (28), Hanches (28) et Saint-Hilarion (78), communes dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet. Ils seront également consultables pendant la même durée à la préfecture d'Eure-et-Loir- DC- Bureau des procédures environnementales et sur le site internet de cette préfecture.

→ **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, la Préfète d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation sollicitée assortie de prescriptions ou prononcera un refus par arrêté motivé